

Les bouchons d'oreilles créés par la start-up belge Loop font un carton

■ Malmenée au début de la crise sanitaire, Loop a connu un envol des ventes en 2021.

Les exemples de start-up frappées de plein fouet par le coronavirus ne manquent pas. Certaines n'ont pas résisté à la crise. D'autres ont fait le gros dos en attendant des jours meilleurs. On trouve aussi des start-up qui, en ajustant le tir, ont connu un rebond spectaculaire.

Loop, fondée en 2016 par deux entrepreneurs anversoises, fait partie de cette troisième catégorie. La jeune pousse développe et commercialise des bouchons d'oreilles de nouvelle génération. Équipés d'un petit canal acoustique et d'un filtre à décibels, les bouchons Loop restituent le son de façon fidèle tout en diminuant le volume (jusqu'à 20 dB). Ils se distinguent aussi par leur élégance (ils sont en forme de boucles et disponibles en plusieurs coloris). La combinaison de l'esthétique, du confort et du souci de prévenir les dommages auditifs a rapidement plu.

À l'origine, Loop avait ciblé le public habitué des salles de concert, des festivals et des boîtes de nuit. Soit des lieux qui mettent les oreilles à rude épreuve et où le souci du paraître est de mise. Tout se passait fort bien jusqu'au printemps 2020. "Avec le premier confinement, la fermeture des commerces et la mise à l'arrêt du secteur événementiel, nos ventes ont connu, du jour au lende-



Après les festivaliers, télétravailleurs et étudiants ont adopté les bouchons Loop.

main, une chute de 70%", expliquent Dimitri O et Maarten Bodewes, cofondateurs de Loop.

De nouveaux usages

Les deux trentenaires, soutenus par le fonds d'investissement belge Akiles (à la manœuvre, mi-2020, d'une levée de fonds de 1 million d'euros), n'ont pas perdu pied. Au contraire puisque, de façon inattendue, la pandémie de Covid a suscité un regain d'intérêt auprès de consommateurs que Loop ne cherchait pas forcément à séduire. "En interrogeant nos clients, on s'est rendu

compte que nos bouchons pouvaient aussi plaire aux personnes cherchant à se protéger du bruit ambiant, que ce soit pour travailler, voyager ou dormir."

Le Covid, faut-il le rappeler, a modifié le quotidien de très nombreuses personnes. Du jour au lendemain, employés, étudiants et parents ont été contraints de rester chez eux, tout en essayant de rester productifs. La cohabitation n'a pas toujours été aisée.

Ainsi, les bouchons Loop, prévus pour protéger les oreilles des jeunes festivaliers et nightclubbers, sont deve-

Loop a bouclé 2021 sur la vente de 650 000 paires de bouchons et un revenu de 12 millions d'euros.

nus très utiles pour les télétravailleurs et les étudiants cloîtrés dans leur kot ou chez leurs parents.

De nouvelles ambitions

"Après le coup d'arrêt du printemps 2020, racontent Dimitri O et Marteen Bodewes, on a connu un rebond assez incroyable des ventes. On a clôturé 2020 sur un chiffre d'affaires de 1,1 million d'euros, uniquement avec des ventes en ligne. La tendance s'est accélérée en 2021." Grâce à un élargissement de la gamme de bouchons, Loop a bouclé 2021 sur la vente de 650 000 paires de bouchons et un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros! "Nous avons attiré 450 000 nouveaux clients l'an dernier. Les États-Unis et le Canada sont nos premiers marchés, suivis par l'Europe du Nord, l'Europe centrale et l'Australie. Nous allons attaquer de nouveaux marchés, en Asie notamment, cette année. On prévoit aussi de lancer de nouveaux produits. Notre objectif est de toucher 2 millions de nouveaux clients."

Financièrement rentable, Loop ne devra pas relever de fonds pour accompagner cette expansion. "On a terminé 2021 sur un bénéfice net de 2 millions d'euros." Loop, qui emploie actuellement une trentaine d'équivalents temps plein (ETP), prévoit d'atteindre un effectif de 100 ETP d'ici la fin 2022. Si près de 80% des employés se trouvent à Anvers, Loop a aussi ouvert des bureaux à Amsterdam et à New York. La prochaine ouverture devrait avoir lieu à Hong Kong ou Shenzhen.

Pierre-François Lovens

Hamon en procédure de réorganisation judiciaire

■ La société, dont la Sogepa est l'actionnaire principal, emploie 1 600 personnes.

La société Hamon installée à Mont-Saint-Guibert (Brabant wallon) a sollicité la mise en œuvre d'une procédure de réorganisation judiciaire (PRJ) auprès du tribunal de l'entreprise.

La société Hamon, spécialisée dans la fabrication de systèmes de réfrigération industriels, avait suspendu sa cotation en Bourse en octobre 2021. Elle est soutenue depuis de très nombreuses années par la Sogepa, l'un des bras armés financiers de la Région wallonne, qui détient une majorité d'actions de la société (plus de 60%). Hamon SA a essuyé en 2020 une

perte nette de 42,7 millions, après une perte de 28,3 millions en 2019. En juin 2021, la Sogepa apportait encore 15 millions d'euros dans une opération de recapitalisation de la société. La suspension de la cotation en Bourse de la société au mois d'octobre était déjà la deuxième effectuée par l'entreprise en peu de temps. La première suspension de trois mois avait été levée en juin 2021 et l'action d'Hamon avait plongé de 50%.

Une trésorerie sous tension

La société fondée en 1904, qui a fait son entrée en Bourse en 1998 et qui est présente dans 32 pays, emploie 1 600 personnes dans le monde. La société, qui annonce un carnet de commandes bien fourni de 302 millions d'euros, explique que "nonobstant les efforts soutenus du management et du conseil d'administration

ainsi qu'un intérêt confirmé d'investisseurs potentiels portant notamment sur les développements de l'activité de capture de carbone et de transition énergétique, la nécessaire seconde phase du plan de renforcement des fonds propres annoncée dans le courant de l'année 2021, n'a pu être mise en œuvre à ce jour, les besoins étant supérieurs au montant initialement annoncé de 7 millions d'euros. L'absence de concrétisation dans les temps du plan de renforcement des fonds propres a amené les banques à décider de suspendre l'émission de nouvelles garanties bancaires en faveur des sociétés du groupe Hamon, mettant ainsi la trésorerie du groupe sous tension", explique-t-on du côté de la société.

Cette procédure devra permettre à Hamon de poursuivre ses activités commerciales ainsi que l'exécution des projets en cours dans le cadre de

la PRJ pendant la période nécessaire "à la conclusion d'accords avec un ou plusieurs investisseurs", précise encore le groupe. Précisons que la suspension de cotation de l'action est maintenue jusqu'à des jours meilleurs. "Dans ce contexte, le groupe Hamon informe le marché que la société Hamon&C^o (International) SA a demandé que la suspension de la cotation de l'action Hamon (HAMO) et de l'obligation Hamon sur le marché réglementé d'Euronext Brussels soit maintenue. Lorsque les discussions intervenues dans le cadre du processus de réorganisation judiciaire permettront de clarifier un plan de restructuration définitif pour le groupe Hamon, la société veillera à détailler et à communiquer le plan stratégique d'entreprise et sollicitera concomitamment la reprise de la cotation."

S. Ta.